

GUIDE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION  
**RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS**

# EN CAS D'ALERTE, J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES



SITE DE STOCKAGE SOUTERRAIN  
**BEYNES**  
**À CONSERVER**



**storengy**

Une société de **ENGIE**



# POURQUOI VOUS ENVOIE-T-ON CETTE BROCHURE ?

*L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire pour les établissements classés Seveso.*

*Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication... sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.*



# LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS, C'EST QUOI ?



## QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

C'est un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident

prendra la forme d'un incendie ou d'une explosion. Ses conséquences pourront affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

## QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ SEVESO ?

C'est un établissement dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur.

On le dit « Seveso » parce qu'il est concerné par la directive du même nom, qui demande aux États européens et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines

activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir et y faire face en cas d'accident. À l'origine, Seveso, est le nom d'une ville italienne ayant connu, en 1976, un accident industriel de grande ampleur.

---

# LA MAÎTRISE DES RISQUES MAJEURS S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE AXES

- 01 -

**LA RÉDUCTION**  
des risques à la source

- 03 -

**L'ORGANISATION**  
des secours

- 02 -

**LA MAÎTRISE**  
de l'urbanisation

- 04 -

**L'INFORMATION**  
préventive des populations

---

## À QUOI SERT L'ÉTUDE DE DANGERS ?

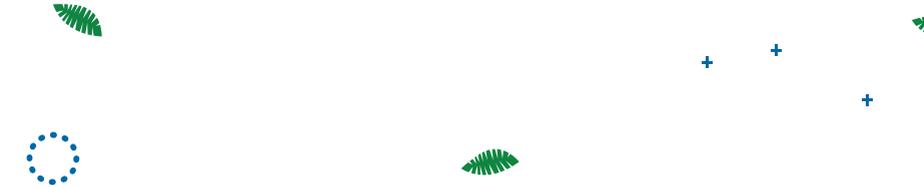
L'étude de dangers, base de la démarche sécurité, est réalisée par l'industriel sous contrôle de l'inspection des installations classées. Elle s'articule autour du recensement des phénomènes dangereux

possibles, de l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'apparition, de leur cinétique ainsi que des mesures de prévention mises en place et des moyens de secours prévus.

# TOUT SAVOIR SUR LE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL



**STORENGY  
BEYNES**



# QU'EST-CE QUE LE GAZ NATUREL ?

*Le gaz naturel est un gaz présent dans de vastes gisements répartis à travers le monde. Il est constitué essentiellement de méthane. Il est plus léger que l'air, peu polluant et non toxique. Il est inflammable en présence d'air et d'une source de chaleur. C'est la raison pour laquelle il est utilisé comme combustible.*

---

## QU'EST-CE QU'UN STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL EN NAPPE AQUIFÈRE ?

Un stockage souterrain en nappe aquifère est une structure géologique naturelle composée, à l'image d'un gisement de gaz, d'une couche de roche poreuse et perméable, surmontée d'une couche imperméable dont la forme permet de conserver le gaz injecté en toute sécurité. Pour exploiter le stockage

de gaz, des installations industrielles de surface sont nécessaires. Elles permettent, d'une part, de remplir le stockage avec du gaz et, d'autre part, de soutirer le gaz stocké pour l'envoyer sur le réseau de transport. Le stockage souterrain est relié au réseau de transport de gaz par différents gazoducs.

## POURQUOI STOCKER DU GAZ NATUREL ?

Le stockage de gaz naturel permet de mettre du gaz en réserve l'été, période de faible consommation, pour pouvoir en disposer lors des fortes demandes en hiver et

assurer ainsi une alimentation permanente des consommateurs sans risque de rupture d'approvisionnement.

# SITE DE STOCKAGE SOUTERRAIN BEYNES

Mise en service en 1956 - Effectif moyen : 60 personnes



## RÉGLEMENTATION DU SITE

Le site de Beynes est classé Seveso. Un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter réglemente les activités du site.

L'étude de dangers du site est mise à jour périodiquement.

Un Plan d'Opération Interne (plan d'urgence) spécifique au site est également élaboré et testé, a minima, une fois par an.

### CARACTÉRISTIQUE DE DANGER DES PRODUITS

gaz inflammables,  
gaz sous pression

### PICTOGRAMMES DE DANGER



### RISQUES MAJEURS

incendie  
explosion

## LES RISQUES LIÉS AU STOCKAGE SOUTERRAIN

### SCÉNARIO MAJORANT

rupture d'une canalisation de gaz  
avec inflammation

### PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À RISQUES (PPI)

1250 m autour de la station centrale  
380 m autour des puits  
286 m autour des collectes

## EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX

### EFFETS THERMIQUES

#### INCENDIE

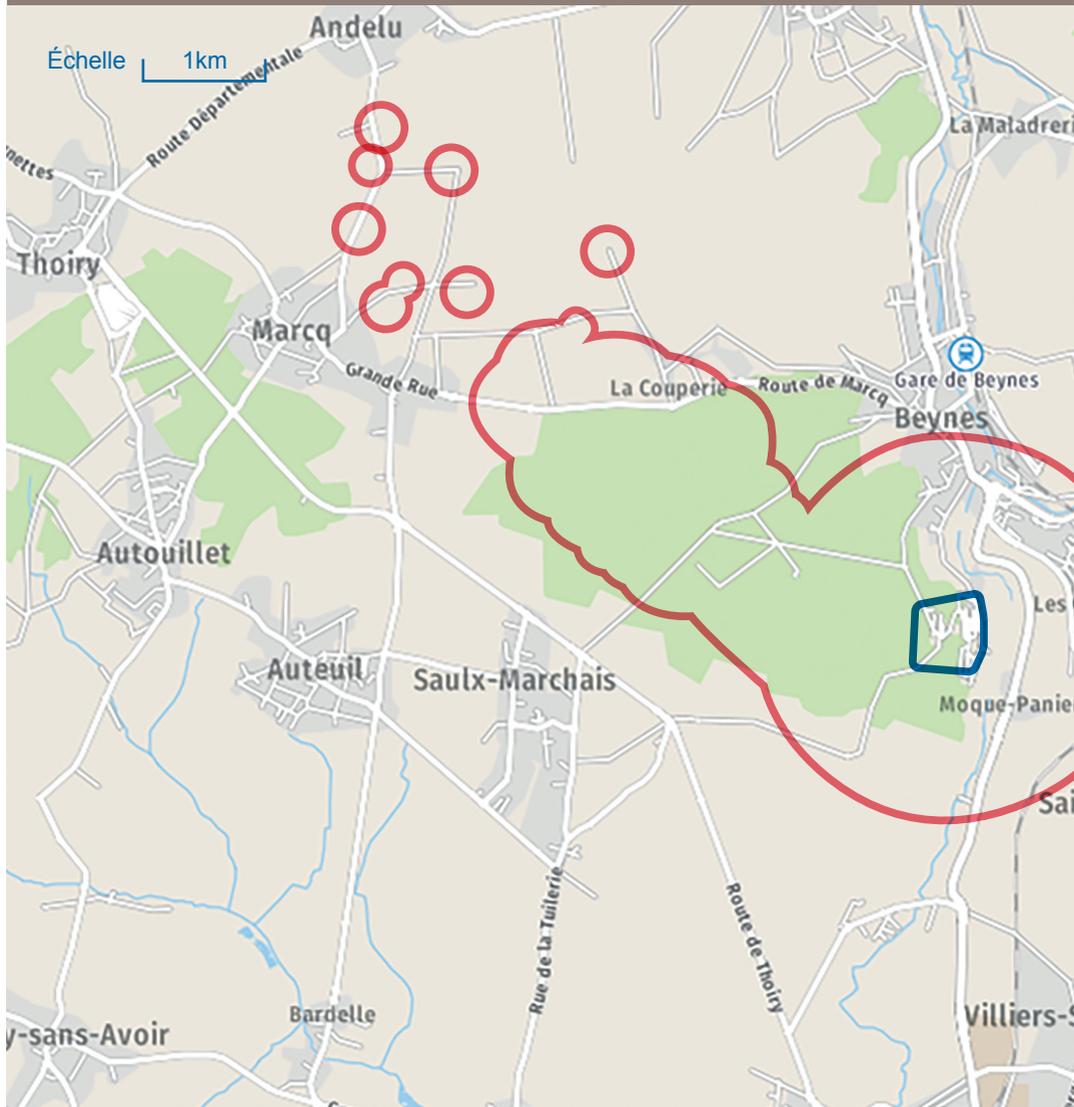
transmission de la chaleur  
par convection, radiation  
ou conduction

### EFFETS DE SURPRESSION

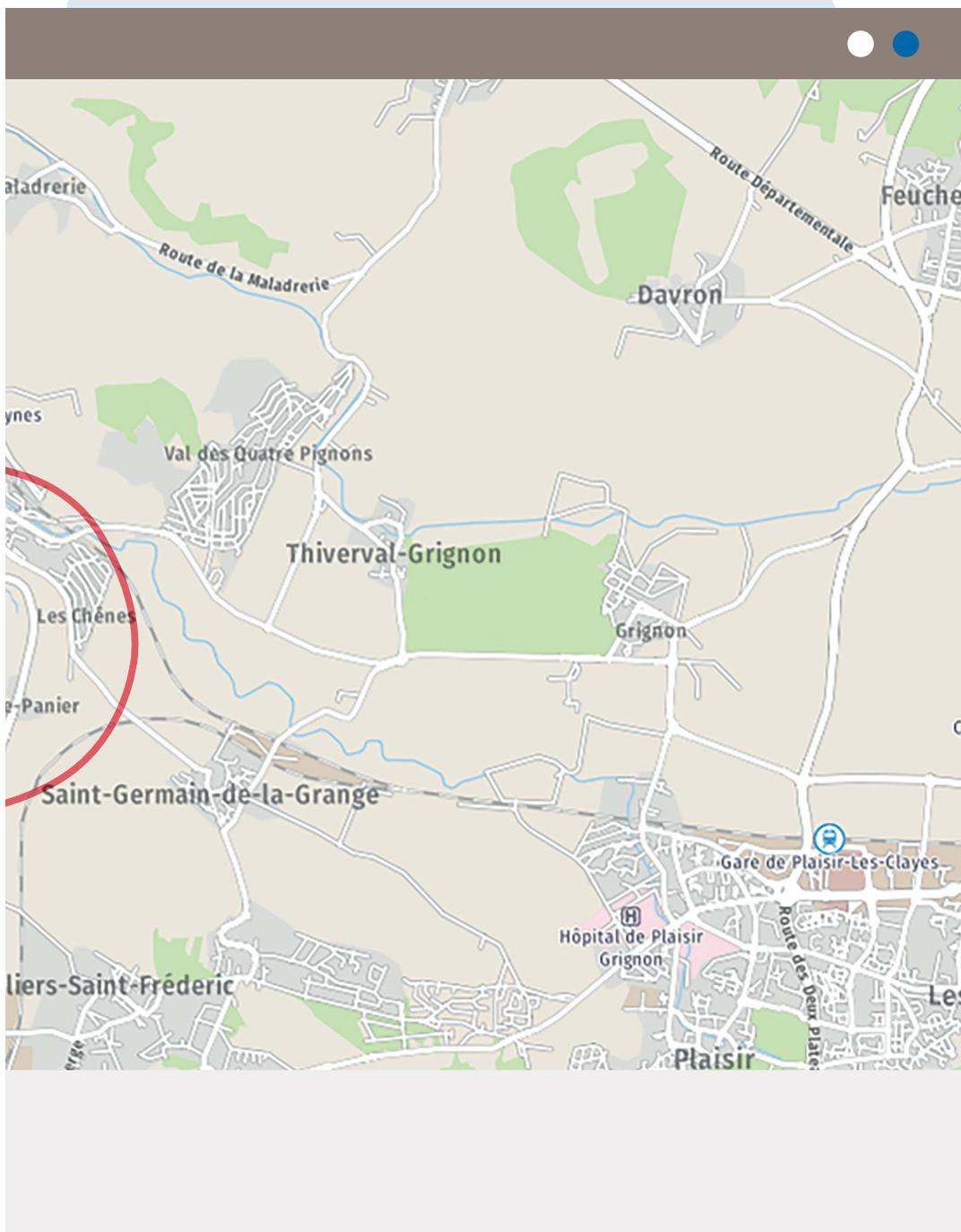
#### EXPLOSION

propagation à grande vitesse  
d'une onde de pression (onde de choc)

## CARTE ZONAGE PPI



-  Périimètre de la zone à risque (PPI).  
Communes concernées : Beignes, Saulx-Marchais, Marcq et Thoiry
-  Site de stockage souterrain de Beignes





### MESURES DE PRÉVENTION

Les moyens humains, organisationnels et matériels mis en œuvre par Storengy permettent d'assurer une prévention et une réduction optimales des risques, combinés à la mise en place d'un système de management de la sécurité et de l'environnement.

### ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

La communication est réalisée localement (particulièrement dans les communes concernées par le périmètre de concession de stockage) à travers la commission de suivi de site (CSS), et les échanges avec les élus locaux.



## MOYENS DE SECOURS

**La conduite et la surveillance des installations du site sont assurées 24h/24.**

### EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

Les installations sont munies de systèmes de sécurité permettant de les isoler en cas d'accident (fuite, incendie, explosion).

Il est fait appel à un service d'astreinte spécialisé qui déclenche le Plan d'Opération Interne (POI) avec mise en place d'une cellule de crise.

La présence de différents moyens de lutte contre l'incendie permet d'assurer une intervention rapide des services de secours.



## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR SUR LE SITE DE STOCKAGE DE BEYNES ?



En cas d'accident majeur,  
une sirène d'alerte est déclenchée.

Il est impératif d'appliquer les consignes  
de sécurité figurant dans cette brochure.

Si vous êtes témoin d'un accident, protégez-vous  
en appliquant les consignes de la brochure  
et prévenez les équipes de Storengy  
au numéro d'urgence gratuit :

**0800 018 019**

**Appel gratuit  
depuis un poste fixe**

# EN CAS D'ALERTE, JE NE PANIQUE PAS ! LES BONS RÉFLEXES POUR ME PROTÉGER

## L'ALERTE



3 FOIS 1 MIN 41 S

### La sirène retentit

Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).

30 S



### Fin de l'alerte

Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.

### COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?

Elle est testée le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12h.



## À FAIRE



### Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.

### J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).



**ÉCOUTEZ  
FRANCE BLEU  
PARIS 107.1 FM**

## À NE PAS FAIRE



### Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



### Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.



# TOUTES LES RÉPONSES À MES QUESTIONS

## Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.

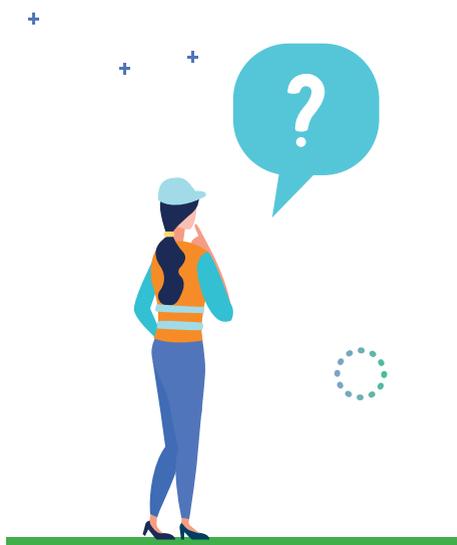
Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), qui réglemente l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines.

Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

---

## QUI PREND EN CHARGE MES ENFANTS S'ILS NE SONT PAS AVEC MOI EN CAS ACCIDENT ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui sont formés et connaissent les bons réflexes. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.

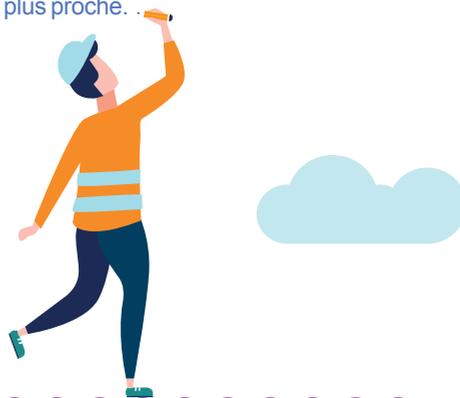


## En cas d'alerte, que dois-je faire si je suis au volant ?

### EN CAS D'ACCIDENT, EN PLUS DES RÈGLES DE BASE CITÉES DANS CE DOCUMENT ET SUR MON MAGNET, QU'EST-IL CONSEILLÉ DE FAIRE ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de faire preuve de patience et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

À moins d'être à proximité immédiate de votre domicile, ne tentez pas de finir votre trajet jusqu'à chez vous. Garez-vous dès que possible, en prenant soin de ne pas bloquer la circulation des secours. Puis mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. . .



### SI JE NE SUIS NI À MON DOMICILE, NI AU TRAVAIL, DANS QUEL TYPE DE BÂTIMENT PUIS-JE M'ABRITER ?

Présentez-vous à la première habitation que vous voyez. Pensez aussi aux bâtiments publics ou accueillant du public : salle des

fêtes, poste de police, maison médicale, gymnase, centre de culture et de loisirs ...

# POUR EN SAVOIR PLUS



[www.storengy.com](http://www.storengy.com)

## LE STOCKAGE SOUTERRAIN DE BEYNES

Rue de Fleubert  
78650 Beynes  
Tél. 01 34 91 40 77

## LA MAIRIE DE BEYNES

Place du 8 Mai 1945  
78650 Beynes  
Tél. 01 34 91 06 20

## LA MAIRIE DE SAULX-MARCHAIS

Rue de la Mairie  
78650 Saulx-Marchais  
Tél. 01 34 87 45 18

## LA MAIRIE DE THOIRY

Rue du Pavillon de Montreuil  
78770 Thoiry  
Tél. 01 34 94 77 39

## LA MAIRIE DE MARCQ

Place de la mairie  
78770 Marcq  
Tél. 01 34 87 41 64

## LA PRÉFECTURE DES YVELINES

1 avenue de l'Europe  
78000 Versailles  
Tél. 01 39 49 78 00

## LA DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DRIEE) ÎLE-DE-FRANCE - UD 78

35 rue de Noailles - Batiment B1  
78000 Versailles  
Tél. 01 39 24 82 40

[storengy-communication-externe@storengy.com](mailto:storengy-communication-externe@storengy.com)  
[www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)  
[ut78.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ut78.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)

Cette brochure a été élaborée conjointement par Storengy, les services de de la préfecture des Yvelines et la DRIEE Île-de-France.  
Les informations de cette brochure sont fournies par le chef de site du stockage souterrain de Beynes.

Storengy France – Société Anonyme au capital de 344 941 670,03 euros – RCS : 487 650 632 Nanterre  
Siège social : 12 rue Raoul Nordling, CS 70001 – 92274 Bois-Colombes cedex.

Le présent document a été réalisé par un imprimeur éco-responsable sur du papier d'origine certifiée.  
Conception réalisation : **purplepop** – Octobre 2020.